



Communiqué de Presse

Paris, le 27 avril 2010

L'AVENIR DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE MISE EN DANGER PAR LE PROJET DE LOI GRENELLE 2 : NE SACRIFIONS PAS UNE FILIÈRE PORTEUSE DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS

Des amendements votés au projet de loi « Grenelle 2 » risquent de nuire au développement d'une filière industrielle prometteuse.

La Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC) souhaite qu'une stratégie industrielle cohérente soit déployée, au service des besoins sociétaux dont notamment l'environnement. En ce sens, elle s'inquiète de ce que les amendements votés ne se révèlent contre-productifs.

Il y a un peu plus d'un an, le Parlement, lors du vote de la loi Grenelle 1, a fixé un rôle majeur à l'énergie éolienne dans le mix énergétique de notre pays puisqu'il représente un quart de l'objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020 et emploiera près de 60 000 personnes.

S'ils étaient votés, les amendements au projet de loi « Grenelle 2 », adoptés par la Commission des affaires économiques et la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale mettraient en péril le développement de cette filière industrielle en pleine croissance.

Pour la FIEEC, qui promeut une stratégie industrielle au service de la croissance, une compétitivité au service de l'emploi, et l'innovation au service des marchés du futur, renoncer à développer une véritable filière éolienne industrielle française serait particulièrement dommageable, en particulier dans le contexte de crise que traverse notre pays.

En effet, en 2009, l'éolien est devenu la première forme de production d'électricité développée en Europe, avec près de 10 000 mégawatts de nouvelles capacités installées. Les industriels français s'organisent pour se déployer et se diversifier sur ce marché, qui représente un véritable relai de croissance pour les industries électriques et électroniques.

La France peut se positionner comme un acteur majeur sur toute la chaîne de valeur de l'éolien, avec ses compétences industrielles notamment dans le matériel électrique, électronique, de contrôle commande, ... 10 000 salariés français travaillent déjà dans la filière et 50 000 nouveaux emplois seront créés si les objectifs du Grenelle sont confirmés et si la réglementation applicable à l'éolien permet leur réalisation.

Les industriels regroupés au sein des syndicats de la FIEEC s'inquiètent des dispositions proposées dans le projet de loi Grenelle 2, soient adoptées. En effet, elles réduiraient de plus de 60 % les potentialités d'implantations d'éoliennes alors que chacun sait que, pour se positionner à l'export, toute filière industrielle doit disposer en premier lieu d'un marché domestique.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION (FIEEC)

La FIEEC est une Fédération industrielle qui rassemble 26 syndicats professionnels dans les secteurs de l'énergie, des automatismes, de l'électricité, de l'électronique, du numérique et des biens de consommation. Les secteurs qu'elle représente regroupent plus de 2000 entreprises (dont 86% de PME), emploient près de 400 000 salariés et réalisent plus de 82 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La FIEEC est membre du GFI, du MEDEF, de l'UIMM, de la CGPME, et de l'ORGALIME.

Contact presse FIEEC : Yoann KASSIANIDES - ykassianides@fieec.fr - 01.45.05.70.11 - 06.26.78.57.55